



## Évocation critique du roi par Montesquieu Extraits des *Lettres persanes*

« Rica à Ibben, à Smyrne.

[...]

« Ne crois pas que je puisse, quant à présent, te parler à fond des mœurs et des coutumes européennes : je n'en ai moi-même qu'une légère idée, et je n'ai eu à peine que le temps de m'étonner. Le roi de France est le plus puissant prince de l'Europe : il n'a point de mines d'or, comme le roi d'Espagne son voisin ; mais il a plus de richesses que lui, parce qu'il les tire de la vanité de ses sujets, plus inépuisable que les mines ; on lui a vu entreprendre ou soutenir de grandes guerres, n'ayant d'autres fonds que des titres d'honneur à vendre ; et par un prodige de l'orgueil humain, ses troupes se trouvaient payées, ses places munies, et ses flottes équipées.

D'ailleurs, ce roi est un grand magicien : il exerce son empire sur l'esprit même de ses sujets ; il les fait penser comme il veut. S'il n'a qu'un million d'écus dans son trésor, et qu'il en ait besoin de deux, il n'a qu'à leur persuader qu'un écu en vaut deux ; et ils le croient. S'il a une guerre difficile à soutenir, et qu'il n'ait point d'argent, il n'a qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de l'argent ; et ils en sont aussitôt convaincus ; il va même jusqu'à leur faire croire qu'il les guérit de toutes sortes de maux en les touchant, tant est grande la force et la puissance qu'il a sur les esprits. [...]

*De Paris, le 4 de la lune de Rebiab, 2, 1712. »*

« Usbek à Ibben, à Smyrne.

Le roi de France est vieux ; nous n'avons point d'exemple dans nos histoires d'un monarque qui ait si longtemps régné. On dit qu'il possède à un très haut degré le talent de se faire obéir. Il gouverne avec le même génie sa famille, sa cour, son État. On lui a souvent entendu dire que de tous les gouvernements du monde, celui des Turcs, ou celui de notre auguste sultan, lui plairait le mieux, tant il fait cas de la politique orientale.

J'ai étudié son caractère, et j'y ai trouvé des contradictions qu'il m'est impossible de résoudre. Par exemple, il a un ministre qui n'a que dix-huit ans, et une maîtresse qui en a quatre-vingt. Il aime sa religion, et il ne peut souffrir ceux qui disent qu'il la faut observer à la rigueur [...].

Il aime à gratifier ceux qui le servent, mais il paye aussi libéralement les assiduités, ou plutôt l'oisiveté de ses courtisans, que les campagnes laborieuses de ses capitaines. Souvent il préfère un homme qui le déshabille, ou qui lui donne sa serviette lorsqu'il se met à table, à un autre qui lui prend des villes, ou lui gagne des batailles. Il ne croit pas que la grandeur souveraine doive être gênée dans la distribution des grâces, et sans examiner si celui qu'il comble de biens est homme de mérite, il croit que son choix va le rendre tel. Aussi lui a-t-on vu donner une petite pension à un homme qui avait fui deux lieues, et un beau gouvernement à un autre qui en avait fui quatre.

Il est magnifique, surtout dans ses bâtiments : il y a plus de statues dans les jardins de son palais, que de citoyens dans une grande ville. Sa garde est aussi forte que celle du prince devant lequel tous les trônes se renversent ; ses armées sont aussi nombreuses, ses ressources aussi grandes, et ses finances aussi inépuisables.

*De Paris, le 7 de la lune de Maharram, 1713. »*

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de, *Lettres persanes*,  
Cologne, chez Pierre Marteau, 1754, lettre XXII, t. I, p. 51-52.



**Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de** (château de La Brède, près de Bordeaux, 1689-Paris 1755). Écrivain et philosophe français. Il étudie le droit à Bordeaux puis à Paris. Devenu président à mortier au Parlement de Guyenne en 1716, il poursuit des activités scientifiques et littéraires. En 1721, il remporte un grand succès avec les *Lettres persanes* (1721), dans lesquelles, sous couvert d'une correspondance entre deux jeunes Persans qui découvrent Paris, il s'attaque aux abus du régime monarchique. Reçu à l'Académie française en 1728, il entreprend un voyage à travers l'Europe afin d'étudier les différents systèmes de législation. De retour en France en 1731, il partage sa vie entre la Guyenne et Paris, et travaille à la rédaction de son œuvre principale, *De l'esprit des lois*, qu'il publie en 1748. Dans cet ouvrage, il montre les rapports qu'entretiennent les lois politiques avec la Constitution des États, les mœurs, la religion, le commerce, le climat et la nature des sols des pays. Les théories de Montesquieu inspirent la Constitution de 1791 et sont à l'origine des doctrines constitutionnelles libérales, qui reposent sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.